

Conseillers présents : Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET, M. Jean-Noël BEAUDOIN, Mme Stéphanie TRÉMÉLO, M. Patrice ETIENNE, Mme Lucie PAUL, M. Simon VIVIEN (arrivée point 2), Mme Agnès SION, Mme Bénédicte NEVEUX, M. Vincent GOUIN, Mme Catherine BAILLEUL, M. Éric MARIE, Mme Isabelle DUVAL, M. Richard GESLIN, M. Cédric HUREL, Mme Sandrine ROINÉ, Mme Karima HOUDAYER, , Mme France BRETONNIER, M. Anthony TESSIER, Mme Amélie AMPROU-GUINEL

Conseillers excusés : M. Rémy GUESDON a donné pouvoir à Mme Karima HOUDAYER, M. Patrice HÉAS a donné pouvoir à M. Patrice ETIENNE, Mme Ludivine GUIBRETEAU, M. Thibault SAURISSE

Secrétaire de séance : Mme Isabelle DUVAL

DELIBERATIONS

SUJETS

DECISIONS

<p>0 - Approbation du procès-verbal de la séance du 18 janvier 2021</p>	<p>Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du 18 janvier 2021</p>
<p>1 - Lancement des études pour l'optimisation du potentiel éolien du parc existant par Energie TEAM</p> <p>Madame le Maire rappelle que la Compagnie Nationale du Rhône (CNR) et le groupe Energie TEAM, respectivement propriétaire et exploitant du parc éolien situé sur la commune, sont intervenus auprès des adjoints le 11 janvier 2021 afin de présenter le projet de rééquipement dudit parc. A cette occasion, ils ont invités les élus à délibérer en faveur du lancement des études techniques de ce projet.</p> <p>Aussi, il est proposé au Conseil municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'autoriser le lancement des études techniques du projet de rééquipement du parc éolien « ERBRAY I » sous réserve que le Conseil municipal soit associé à chaque grande phase du projet et que des réunions d'information auprès du public soient organisées le plus en amont possible du projet ; - de conditionner l'avis définitif de la commune au résultat de l'ensemble des études techniques et d'impacts et des résultats de la concertation ; - de rappeler que les élus seront particulièrement vigilants vis-à-vis des impacts du projet sur la santé, sur l'environnement ainsi que sur l'économie agricole du territoire ; - d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération. 	<p>Approbation du Conseil municipal par : - 18 voix pour - 2 voix contre</p>
<p>2 - Candidature à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « cœur de bourg / cœur de ville »</p> <p>Madame le Maire explique que, dans le cadre de son dispositif de soutien aux territoires, le Département de Loire-Atlantique lance un appel à manifestation</p>	<p>Approbation du Conseil Municipal à l'unanimité</p>

<p>d'intérêt (AMI) « cœur de bourg / cœur de ville » qui sera renouvelé tous les ans. Cet AMI s'adresse aux communes de moins de 15 000 habitants.</p> <p>Les communes candidates sont invitées à élaborer et/ou mettre en œuvre un projet global de requalification de leur « cœur de bourg / cœur de ville », formalisé dans le cadre d'un plan-guide opérationnel. Ce document définit les axes structurants du projet de requalification, le périmètre d'intervention, le plan d'actions et son calendrier de mise en œuvre.</p> <p>L'AMI a pour objectif d'accompagner les communes retenues à toutes les étapes du projet : de la phase d'initialisation de la stratégie opérationnelle de transformation du « cœur de bourg / cœur de ville » à la phase de déploiement des actions.</p> <p>Aussi, il est proposé au Conseil municipal de valider la candidature de la commune à l'AMI « cœur de bourg / cœur de ville » et d'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes démarches ou signer tous documents relatifs à cet AMI.</p>	
<p><u>3 - Demande de subvention auprès du Département pour les travaux d'entretien sur la voirie communale – plan de relance 2020-2021</u></p> <p>Monsieur Simon VIVIEN, adjoint, explique que, afin de redynamiser l'économie locale et soutenir le secteur des travaux publics, le Département propose une aide financière exceptionnelle destinée à multiplier rapidement les chantiers de courte réalisation sur la voirie communale pour les faire exécuter par les petites et moyennes entreprises du territoire. Cette enveloppe, destinée aux communes de moins de 15 000 habitants, a également pour ambition d'amplifier la transition écologique dans les projets routiers.</p> <p>Les subventions sont attribuées d'après les critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les dépenses doivent être supérieures à 10 000 € HT ; - les travaux sont subventionnables à hauteur de 40 % ; - le taux de subvention peut varier selon l'effet de levier des financements et selon le degré de réponse aux enjeux de la transition écologique ; - les travaux doivent être engagés avant le 31 décembre 2021 ; <p>La commission « voirie-assainissement », réunie le 9 février 2021 a identifié les travaux de voirie potentiellement éligibles à ce fond exceptionnel. Le montant estimatif de ces travaux s'élève à 72 042,46 € TTC.</p> <p>Aussi, il est proposé au Conseil municipal de solliciter une demande de subvention auprès du Département au titre du plan de relance 2020-2021 pour ses travaux de voirie inscrits au Plan d'Aménagement de la Voirie Communale (PAVC) et d'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes démarches ou signer tous documents relatifs à ce dossier.</p>	<p style="text-align: center;">Approbation du Conseil Municipal à l'unanimité</p>
<p><u>4 - Demande de subvention dans le cadre de l'appel à projet pour un socle numérique dans les écoles élémentaires</u></p> <p>Monsieur Jean-Noël BEAUDOIN, adjoint, explique que le Ministère de l'Éducation nationale lance un appel à projet qui a pour objet de réduire les inégalités scolaires et de lutter contre la fracture numérique. Cet appel à projet vise à soutenir la généralisation du numérique éducatif pour l'ensemble des écoles élémentaires et primaires qui n'ont pas atteint le socle numérique de base. Toutes les communes sont éligibles à l'appel à projet.</p> <p>Cet appel à projet couvre deux volets simultanément :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le socle numérique de base : <ul style="list-style-type: none"> ➤ subventionnable à hauteur de 70% de la dépense engagée 	<p style="text-align: center;">Approbation du Conseil Municipal à l'unanimité</p>

<ul style="list-style-type: none"> ➤ montant subventionnable par classe plafonné à 3 500 € ➤ dépense engagée > 3 500 € par école - Les services et ressources numériques mis à disposition des enseignants, des élèves et des familles <ul style="list-style-type: none"> ➤ cofinancement à hauteur de 50% ➤ montant maximum de dépense de 20 € pour deux ans par élève (soit subvention 10 € max/élève) <p>Les services de la commune d'Erbray se sont rapprochés de l'école publique afin d'identifier les éventuels besoins pouvant rentrer dans le champ de cet appel à projet. Ces derniers sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 8 vidéoprojecteurs interactifs - 1 Espace Numérique de Travail (ENT) e-primo <p>La commission « enfance-jeunesse-vie scolaire », réunie le 1^{er} février 2021, a donné un avis favorable à ces propositions.</p> <p>Aussi, il est proposé au Conseil municipal de valider la candidature de la commune d'Erbray au titre de l'appel à projet pour un socle numérique dans les écoles élémentaires et d'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes démarches ou signer tous documents relatifs à ce dossier.</p>	
<p><u>5 - Avenant n°1 à la convention conclue avec le SYDELA pour la mise à disposition d'un conseiller en énergie partagée</u></p> <p>Monsieur Patrice ETIENNE, adjoint, rappelle que par délibération du 25 mars 2019, le Conseil municipal a approuvé une convention tripartite avec le SYDELA et la Communauté de communes Châteaubriant-Derval pour la mise à disposition d'un Conseiller en Energie Partagée chargé d'accompagner la commune dans la réduction de la consommation d'énergie de ses bâtiments.</p> <p>Pour rappel, le montant de la cotisation demandée par le SYDELA s'élève à 0,40 € par an et par habitant. Toutefois, afin d'encourager ses communes membres à s'engager dans cette démarche, la Communauté de communes a accepté de prendre en charge 50% de ce coût. Le reste à charge de la commune s'élève donc à 0,20 € par an et par habitant.</p> <p>La convention initiale, d'une durée de trois ans, était supposée prendre fin le 31 mars 2022. Or, considérant l'arrêt de cette prestation durant la crise sanitaire, il est proposé de prolonger de cinq mois ladite convention.</p> <p>Aussi, il est proposé au Conseil municipal de proroger la date de fin de la convention CEP au 31 août 2022 et d'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant n°1 et tout autre document relatif à ce dossier.</p>	<p>Approbation du Conseil Municipal à l'unanimité</p>

DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DU MAIRE

DEC-21-003 : Approbation de l'avenant n°2 au marché portant révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU), conclu avec URBA OUEST CONSEIL, pour la prise en compte de réunions supplémentaires et pour la prorogation de la date de fin d'étude à août 2022.

Rappel :

Montant initial du marché :	46 730,00 € HT
Avenant 1 :	350,00 € HT
Avenant 2 :	1 400,00 € HT
Nouveau montant du marché :	48 480,00 € HT, soit 58 176,00 € TTC

DEC-21-004 : Renonciation au droit de préemption urbain pour le bien sis 18 rue de la Libération, ERBRAY, cadastré parcelles AB 15 et 16.

DEC-21-005 : Renonciation au droit de préemption urbain pour le bien sis 36 ter Les Landelles, ERBRAY, cadastré parcelles YP 171, YP 43 (pour moitié) et YP 173 (pour moitié).

DEC-21-006 : Renonciation au droit de préemption urbain pour le bien sis 14 rue des Forges, ERBRAY, cadastré parcelles AA 127 et AA 128.

DEC-21-007 : Approbation de l'avenant n°2 au lot 6 « Serrurerie-Métallerie » du marché de travaux pour la construction d'une salle polyvalente à caractère socio-culturel, conclu avec l'entreprise ASTS, pour la prise en compte de la variante faux gril de scène.

Rappel : Montant initial du marché : 15 022,98 € HT
 Avenant 1 : 4 776,00 € HT
Avenant 2 : **1 090,00 € HT**
 Nouveau montant du marché : 20 888,98 € HT, soit 25 066,78 € TTC

DEC-21-008 : Approbation de l'avenant n°1 au lot 2 « Gros œuvre –Traitement des façades » du marché de travaux pour la construction d'une salle polyvalente à caractère socio-culturel, conclu avec l'entreprise JOUSSELIN, pour la prise en compte de l'adaptation du quai depuis la cour de service d'une part, et la mise à jour de la prestation pour l'isolation thermique d'autre part.

Rappel : Montant initial du marché : 455 000,00 € HT
 Avenant 1 : **- 881,46 € HT**
 Nouveau montant du marché : 454 118,54 € HT, soit 544 942,25 € TTC

DEC-21-009 : Approbation de l'avenant n°2 au lot 2 « Gros œuvre –Traitement des façades » du marché de travaux pour la construction d'une salle polyvalente à caractère socio-culturel, conclu avec l'entreprise JOUSSELIN, pour la prise en compte de la modification du traitement de façades des voiles matrices.

Rappel : Montant initial du marché : 455 000,00 € HT
 Avenant 1 : - 881,46 € HT
Avenant 2 : **2 360,46 € HT**
 Nouveau montant du marché : 456 479,00 € HT, soit 547 774,80 € TTC

DEC-21-010 : Approbation de l'avenant n°1 au lot 16 « Electricité – Courants forts et faibles » du marché de travaux pour la construction d'une salle polyvalente à caractère socio-culturel, conclu avec l'entreprise SPIE INDUSTRIE ET TERTIAIRE, pour la prise en compte de la suppression de la poutre scénique et la réduction de la taille de l'écran.

Rappel : Montant initial du marché : 132 915,83 € HT
 Avenant 1 : **- 1 522,86 € HT**
 Nouveau montant du marché : 131 392,97 € HT, soit 157 671,56 € TTC

DEC-21-011 : Approbation de l'avenant n°2 au lot 16 « Electricité – Courants forts et faibles » du marché de travaux pour la construction d'une salle polyvalente à caractère socio-culturel, conclu avec l'entreprise SPIE INDUSTRIE ET TERTIAIRE, pour l'ajout de l'alimentation d'un ballon d'eau chaude.

Rappel : Montant initial du marché : 132 915,83 € HT
 Avenant 1 : - 1 522,86 € HT
Avenant 2 : **298,55 € HT**
 Nouveau montant du marché : 131 691,52 € HT, soit 158 029,82 € TTC

La séance est levée à 22h04.

Compte rendu affiché le 16 février 2021, le maire, Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET